BILAN D'ACTIVITES 2020

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SEICHE

Partenaires financiers et techniques

RAPPEL DU CONTEXTE

Créé en 1982, le syndicat de la Seiche et de l'Ise, devenu syndicat du bassin aval de la Seiche a évolué en 2008 en Syndicat Intercommunal du Bassin Versant (SIBV) de la Seiche. Ce syndicat a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux, d'entretenir et de restaurer l'ensemble des cours d'eau du bassin.

Depuis 2012, le SIBV Seiche, qui réalisait à l'origine essentiellement des travaux d'entretien des berges, a vu ses compétences s'élargir afin de répondre aux objectifs définis par la réglementation européenne (Directive Cadre sur l'Eau de 2000) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA). Le SIBV de la Seiche est devenu le porteur de projet de diverses actions de reconquête et de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à travers un 1er contrat de bassin versant. Ce premier contrat de 5 ans (2012-2016) a permis au SIBV Seiche, d'enclencher une dynamique sur la base d'un diagnostic partagé en associant les acteurs à la définition des actions à mettre en œuvre.

En 2016, un bilan a conclu à la nécessité de poursuivre et de renforcer les actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau en ayant un souci de mieux définir la gouvernance. Les partenaires financiers ont accordé deux années d'avenant au 1er CTBV pour 2017 à 2018 afin de finaliser la programmation et poursuivre les actions.

En 2019, le SIBV devient un syndicat mixte et prend le nom de Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche (SMBV Seiche) en raison de l'adhésion des EPCI présentes sur le territoire.

Elles sont au nombre de 6 : Roche aux Fées Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté, Rennes Métropole, Vitré Communauté, Bretagne Porte de Loire Communauté et Pays de Craon.

Ces collectivités territoriales ont toutes décidé de se regrouper pour mener une politique cohérente de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Seiche et ont transféré leur compétence GEMAPI au syndicat de la Seiche.

L'année 2020 correspond à la deuxième année du contrat de bassin versant conclu pour 2019-2024 construit sur la base d'éléments et d'objectifs partagés par l'ensemble des acteurs et usagers. Tous soulignent l'importance de continuer à mener des actions et d'agir ensemble pour réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau.

TERRITOIRE D'INTERVENTION EN 2020

Le territoire du bassin versant de la Seiche couvre le territoire de 7 EPCI (Pays de la Roche aux Fées, Pays de Châteaugiron, Rennes Métropole, Vitré Communauté, Bretagne Porte de Loire Communauté, Pays de Craon et Laval Agglomération) et de 56 communes, dont 51 en Ille-et-Vilaine et 5 en Mayenne.

LES EPCI DU TERRITOIRE DU BASSIN VESRANT DE LA SEICHE ET LE PERIMETRE D'INTERVENTION DU SMBV SEICHE EN 2020

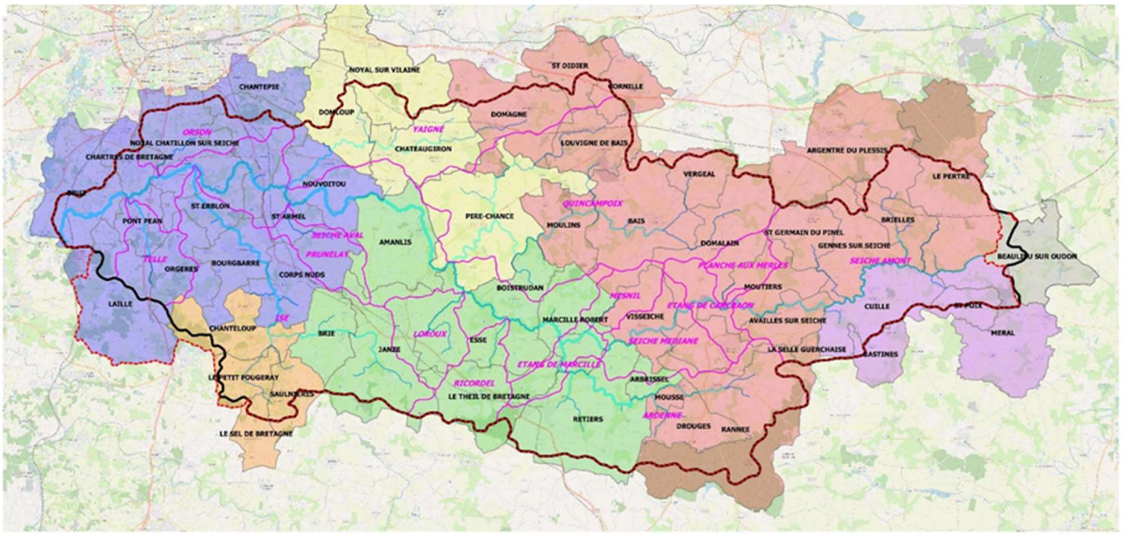

Rennes Métropole
Vitré Communauté
CC du Pays de Craon
Bretagne Porte de Loire Communauté
Pays de Châteaugiron Communauté
Pays de la Roche aux Fées Communauté
Laval Agglomération
Bassin Versant de la Seiche
Périmètre d'intervention
Masses d'eau

ETAT DE LA QUALITE DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA SEICHE

Le suivi physico- chimique et pesticides

Sur le bassin versant de la Seiche, il existe **13 stations de suivi** du réseau de contrôle opérationnel (*RCO*) établi par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Afin de compléter le réseau de mesure de l'Agence de l'Eau et du Département d'Ille et Vilaine, le syndicat a mis en place un réseau de stations complémentaires sur 5 masses d'eau :

- **Le TELLE :** campagne pluie macropolluants – campagne fixe 12 mois
- **La PLANCHE AUX MERLES :** campagne pluie macropolluants et pesticides – campagne fixe 12 mois
- **La QUINCAMPOIX :** campagne pluie macropolluants et pesticides – campagne fixe 6 mois
- **Le PRUNELAY :** campagne pluie macropolluants et pesticides – campagne fixe 6 mois
- **La SEICHE AVAL :** campagne pluie macropolluants

Le suivi de la qualité de l'eau réalisé sur le bassin versant en 2020 confirme le bilan d'un état global de la qualité de l'eau toujours mauvais même s'il diffère selon les paramètres analysés.

La totalité des suivis de l'année 2020 nous seront communiqués prochainement et les résultats seront alors disponibles sur notre site internet.

LES MOYENS HUMAINS

Le bureau

Le bureau prépare les assemblées syndicales et étudie les projets à proposer au comité, il est composé d'un Président et de 4 vices Président :

- Président : **Michel DEMOLDER**, délégué Rennes Métropole.
- 1er vice-président : **Joseph Geslin**, délégué Roche Aux Fées Communauté en charge des milieux aquatiques.
- 2nd vice-président : **Pascal HERVE** délégué Rennes Métropole, en charge des actions transversales *(avec les collectivités, les associations et les particuliers, suivi du volet communication, et du projet de création de l'Unité Vilaine Amont avec l'EPTB Vilaine)*
- 3ème vice-président : **Daniel PRODHOMME**, délégué de Pays de Chateaugiron Communauté, en charge des actions bocage.
- 4ème vice-président : **Hervé BAUDOIN**, délégué de Rennes Métropole, en charge des actions agricoles.

Les membres du comité syndical et le rôle des délégués

Le comité syndical est représenté par des membres titulaires et suppléants pour chaque EPCI adhérent. Le comité syndical est l'organe délibérant, il s'est réuni 4 fois cette année.

Chaque délégué dispose d'un droit de vote. Un même délégué ne peut représenter qu'un seul adhérent.

Les délégués titulaires et suppléants sont désignés par les assemblées délibérantes des EPCI membres du Syndicat de la Seiche pour représenter ces derniers au sein du syndicat. Réciproquement, ils ont également un rôle de représentation du Syndicat de la Seiche, vis-à-vis de leur collectivité d'origine, ainsi que vis-à-vis des administrés et usagers se trouvant sur leur territoire.

Ils constituent une des principales liaisons, d'une part, entre le Syndicat de la Seiche et les EPCI adhérents, et d'autre part, entre le Syndicat de la Seiche et les administrés du territoire.
A ce titre, les délégués bénéficient d'informations régulières sur les activités du syndicat.

Les ressources humaines du Syndicat

L'équipe du syndicat en 2020 est constituée de :

- **Une animatrice – coordinatrice (0.9 ETP) : Sandrine GARNIER**
  - *Responsable du fonctionnement de la structure et en charge de la coordination du contrat territorial, des actions non agricoles et du volet communication*
- **Un technicien de rivière (1 ETP) : Guillaume DERAY**
  - *En charge du volet milieux aquatiques*
- **Un apprenti Milieux Aquatiques (1 ETP) Killian CLEMENT**
- **Une animatrice agricole (0.9 ETP) : Camille GILLARD**
  - *En charge du volet agricole*
- **Un technicien bocage (1 ETP) : Etienne GOUESET RANNOU**
  - *En charge des actions bocage*
- **Une secrétaire comptable (0.5 ETP) : Nathalie CHEVRIER**
  - *En charge de la comptabilité et du secrétariat*
- **Un chargé d'étude : Olivier CARVIN**
  - *En charge de l'étude de faisabilité d'un dispositif PSE sur le territoire du bassin versant de la Seiche.*

L'organisation du syndicat est présentée dans l'organigramme ci-dessous :

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

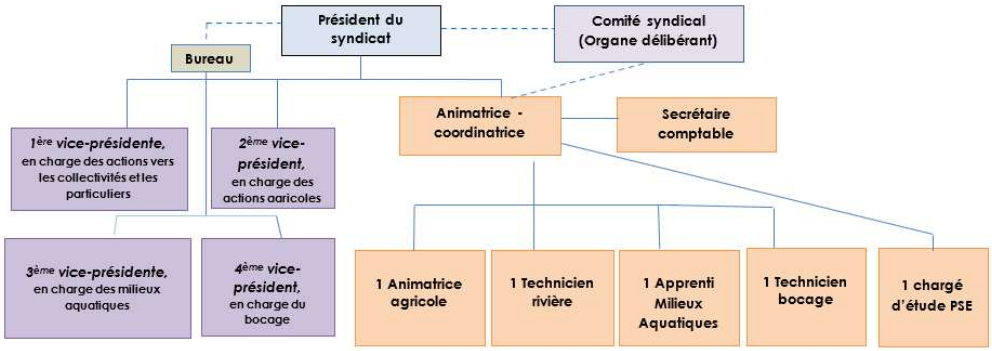

En 2020, le Syndicat comptait donc 7 agents.

- **Le comité de pilotage**

Présidé par M. Michel DEMOLDER, Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche, le Comité de pilotage a rassemblé le 24 novembre 2020, les élus, les représentants des différents acteurs concernés : les autres maîtres d'ouvrage, les partenaires institutionnels et financiers, les communes, les agriculteurs, les prescripteurs, les associations.

Ce comité a permis de présenter les actions conduites en 2020 et de valider les orientations stratégiques et opérationnelles inscrites au second contrat territorial de bassin versant (2019/2024).

A cette occasion, le programme annuel pour 2021 et son financement ont été présentés aux financeurs.

Cette rencontre s'est tenue en visio en raison du contexte sanitaire.

Le syndicat travaille donc en partenariat avec l'ensemble des collectivités, les acteurs du monde agricole et industriel, les associations et fédérations, les services de l'Etat.

Les actions du Syndicat peuvent être financées par : L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, les régions Bretagne et Pays de Loire, la Communauté Européenne.

BILAN D'ACTIVITES

LES MISSIONS DES AGENTS AU SYNDICAT

0.5 ETP est assuré par Nathalie CHEVRIER

Secrétariat -Comptabilité – Année 2020

- **La secrétaire – comptable assure :**

- Des missions de secrétariat (courriers, accueil téléphonique les jours de présence…),
- La gestion des paies,
- Le suivi des congés et des absences,
- La gestion des tickets restaurants,
- Gestion de l'inventaire et des immobilisations,
- Gestion de la comptabilité (dépenses / recettes) en lien avec l'animatrice et le président,
- Elaboration du budget en lien avec l'animatrice et le président,
- Participation au comité syndical (envoi des convocations et de la note de synthèse par voie dématérialisée, appui à la rédaction des délibérations, transmission des délibérations au contrôle de légalité),
- Gestion et distribution des tickets restaurants

Animation – Coordination générale Année 2020

Les missions de coordination pour l'année 2020 ont été assurées par Sandrine GARNIER (0.9ETP) :

- **Assurer le fonctionnement de la structure**

- Suivis administratifs et financiers (demande et solde subventions, suivi facturation…) en lien avec la secrétaire-comptable
- Gestion des affaires courantes, réponse aux demandes d'informations…

- **Gérer les ressources humaines**

- Gestion d'équipe et coordination
- Elaboration des arrêtés des agents en lien avec le CDG35
- Gestion des plannings et des absences en lien avec la secrétaire-comptable
- Assurer les réunions de services
- Réalisation les entretiens individuels

- **Stagiaire**

Encadrement d'une stagiaire sur la thématique des ZNA.

- **Communication – renforcement des partenariats**

- **Actualisation du contenu du site internet avec les membres l'équipe** qui compose le Syndicat. Le site internet est consultable à l'adresse suivante :
  - www.syndicatdelaseiche.fr

- **Diffusion d'articles dans la presse**
- Rédaction d'articles pour les communes qui souhaitent intégrer un article dans leurs bulletins municipaux.
- Réalisation de **document de présentation du Syndicat** à destination des élus.

Les missions d'animation ont consisté également à assurer l'animation du volet qualité de l'eau (pollution non agricole) du contrat de bassin et la coordination avec les différents acteurs : collectivités territoriales, partenaires financiers et techniques, associations environnementales, et les industriels…

Avec :

- **Les actions vers les collectivités, les particuliers**

Le Syndicat a pour mission d'accompagner les collectivités vers un changement de pratiques plus respectueux de l'environnement et notamment de la qualité de l'eau.

Les actions principales conduites par le syndicat en 2020 auprès des collectivités ont été :

- *Bilan des pratiques des communes et évaluation de la Charte régionale de désherbage (audit des pratiques et conseils réglementaires) réalisé dans le cadre d'un stage de 6 mois.*
- *Conseil et validation des dossiers pour adhérer à la Charte régionale d'entretien des espaces communaux et pour certaines tendre vers le Zéro Phyto*
- *Conseil aux collectivités pour le montage des dossiers de demande de subventions pour acquérir du matériel de désherbage alternatif*
- *Communication à destination des citoyens (articles de presse, expositions, panneaux)*
- *Mise à disposition d'outils de communication pour les collectivités qui souhaitaient communiquer sur la gestion de l'eau et le travail du Syndicat*

A l'issu de ce travail, les communes ont pu communiquer en 2020, au Syndicat de la Seiche, leur état d'avancement au sujet des améliorations proposées et attendues et leur souhait de vouloir signer la Charte.
En complément de cet engagement, il a été demandé aux communes de délibérer en conseil municipal pour formaliser l'adhésion à cette charte.

Le bilan des pratiques en quelques chiffres

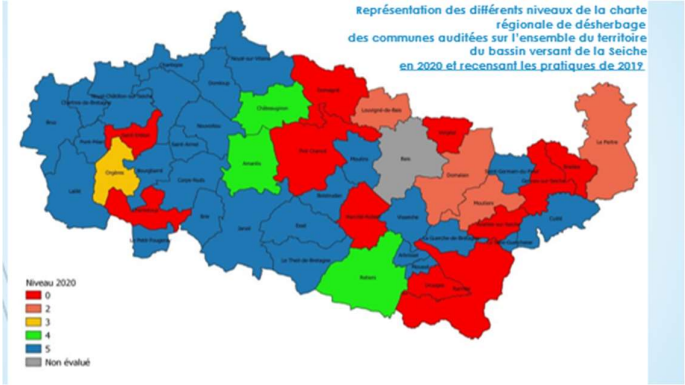

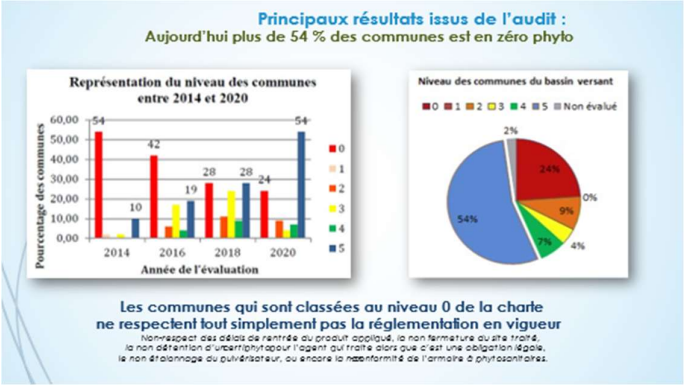

- **Sensibilisation et communication**

Le syndicat continue d'aider les communes à développer des outils de communication à destination des usagers afin de mieux faire partager et comprendre les techniques alternatives mises en place par les communes du bassin versant de la Seiche.

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la politique de reconquête de la qualité de l'eau que conduit le Syndicat de la Seiche depuis 2012 à travers son Contrat Territorial de Bassin Versant.

Ces actions sont également en lien avec le PLAN ECOPHYTO et la loi LABBE qui vise la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2020 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts.

Afin d'aider les collectivités qui souhaitent s'engager dans une telle démarche, ou qui veulent communiquer sur des pratiques plus respectueuses de l'environnement, le Syndicat de la Seiche propose la mise en place d'outils de communication ou des animations qui ont dû être reportées ou annulées en raison du contexte sanitaire.

Les formations

Pour l'année 2020, le syndicat a communiqué sur les formations proposées par la Région Bretagne à destination des agents et des élus.

14 formations ont été organisées par la Région Bretagne dans le cadre du plan Ecophyto II et de la démarche entretenir au naturel en lien avec les structures de BV pour 136 agents/élus inscrits.

Education à l'environnement

Des projets pédagogiques avec les scolaires en raison du contexte

La lettre de la Seiche

Le syndicat a diffusé sa 7ème lettre de la Seiche en janvier 2020, mais n'en a pas réalisée d'autre.

Les autres missions assurées par l'animatrice-coordinatrice en 2020

- **Assurer le suivi et la coordination des autres volets du contrat (agricole, CTMA et Breizh bocage)**
- **Présenter au comité syndical la programmation annuelle** pour validation, de l'état d'avancement des actions en cours, des projets…
- **Préparer les comités syndicaux en lien avec la secrétaire comptable et le président**
- **Rédiger les notes de synthèse et les comptes rendus des comités syndicaux et rédactions des délibérations**
- **Réaliser les dossiers de demandes de subventions** pour l'année 2018, **suivre les aspects techniques et budgétaires** de l'année en lien avec la comptable.
- **Préparer les DCE, passer les marchés publics et analyser les offres pour les présenter en commission d'appel d'offre :**
  - Marché de travaux du CTMA (en lien avec le technicien de rivière)

- Marché de Travaux Breizh Bocage (en lien avec le technicien bocage)
- Marché suivi qualité de l'eau (en lien avec le technicien de rivière)

- **Assurer les relations avec tous les partenaires financiers et techniques du contrat territorial**
- **Assurer la promotion des actions en lien avec les différents acteurs du territoire**
- **Assurer la communication générale et réaliser les outils de communication en lien étroit avec l'équipe du Syndicat de la Seiche**

Réunions et groupes de travail

- Préparation, participation et animation des réunions de bureau, des comités syndicaux et des commissions Marchés publics
- Préparation, participation des réunions de bureau CPA en lien avec l'animatrice agricole
- Animation réunion de services
- Réunion de travail pour préparer les comités de pilotage et techniques CTMA et BB et animation agricole et ZNA
- Participation à certaines CLE du SAGE Vilaine
- Réunions de travail avec les EPCI sur thématiques Bocage, Zones humides, mesures compensatoires…

Préparation de la mise en place de la GEMAPI
Une mobilisation importante de l'animatrice coordinatrice

- Nombreuses rencontres avec les EPCI en vue de la mise en œuvre de la GEMAPI (préparation, animation ou participation) et l'EPTB Vilaine

- Participation aux ateliers et réunions avec le CDG35 et l'EPTB Vilaine.

- Groupe de travail inter-BV avec la Vilaine Amont - le Semnon - le Chevré – l'Ille et l'Ilet et la Flume pour la mise en place de la GEMAPI

Volet Milieux aquatiques - 2020 – Animation et travaux

Les missions milieux aquatiques ont été assurées par Guillaume DERAY, technicien de rivière
(1 ETP) en lien pour certaines missions avec Killian CLEMENT en apprentissage au sein du SMBV Seiche.

Préparation et conduite des travaux de restauration hydro-morphologique 2020 :

- Concertations, étude technique (levées topographiques, tests Wolman, élaboration de plans cotés travaux…), conduite des travaux, réception
- Rédaction du CCTP
- Prospection, concertation et études techniques pour les travaux 2021 :
  - Réalisation de 4 études d'aménagement de plans d'eau sur cours (état des lieux et projet : levés topographiques, bathymétries, plans de masse et profils en long et en travers).
  - 4 sites de restauration morphologique
  - 2 chantiers bénévoles sur l'Yaigne pour 2021 avec l'association « Au fil de l'Yaigne » à Domloup et avec la commune de Nouvoitou et les associations locales
  - Etude porter à connaissance du Moulin Château Létard

Mesures de suivi de la qualité de l'eau en 2020 :

- Préparation des campagnes de suivi 2020
- Réalisation des campagnes pluie mensuelles sur 5 stations.

Suivi hydromorphologique et biologie des travaux

- SMBV Seiche : suivi morphologique de l'Ise à Mesneuf (profil en long et érosion des berges) / suivi des nappes d'eau

superficielles sur 3 sites en cours d'étude avant travaux/suivi des débits du Tellé

- Gestion des embâcles et recensement des embacles sur les parcelles privées à l'échelle du bassin versant de la Seiche
- Candidature à un appel à projet de l'AELB dans le cadre du plan de relance (projets innovants) en partenariat avec le BRGM sur l'interaction des eaux souterraines avec les eaux superficielles
- Animation et coordination du lancement de cette étude / Participations et animation des réunions / Prospections terrain et géoréférencement des données et campagnes de prélèvement en période de basses eaux en lien avec le stagiaire
- Etude de l'impact morphogène des eaux pluviales du bassin versant du Tellé en partenariat avec Rennes Métropole (candidature à l'appel à projet « actions innovantes » de l'AELB = projet non retenu, mais qui a pu aboutir à un sujet de stage)

Communication :

- Mise à jour du contenu du site web (suivi qualité de l'eau, actualités).
- Articles presses
- Réalisation de panneaux

Participations aux réunions

- COPIL bilan des actions 2020 ;
- Participation aux réunions du CRESEB à Rennes

Encadrement d'un apprenti et de 2 stagiaires

- Encadrement d'un apprenti depuis septembre 2018 – BTS GPN
- 2 stagiaires (1 en Master 2 – pour une durée de 6 mois et 1 en BTS GEMO - 2ème année – pour une durée de 2 mois)

SIG : Mise à jour du SIG (BD Ortho, SCAN25, BD TOPO, BD CARTO, CADASTRE…)

Zoom sur les travaux Milieux aquatiques 2020

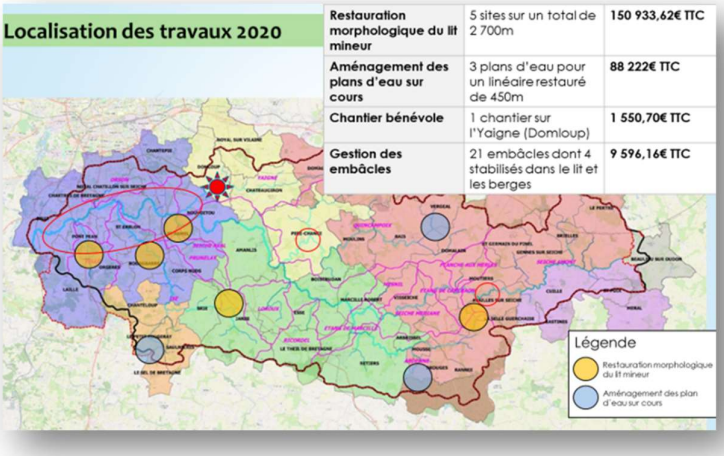

Restauration morphologique du lit mineur	5 sites sur un total de 2 700m	150 933,62€ TTC
Aménagement des plans d'eau sur cours	3 plans d'eau pour un linéaire restauré de 450m	88 222€ TTC
Chantier bénévole	1 chantier sur l'Yaigne (Domloup)	1 550,70€ TTC
Gestion des embâcles	21 embâcles dont 4 stabilisés dans le lit et les berges	9 596,16€ TTC

TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES

Type d'action	Masse d'eau	Nom donné au projet (cours d'eau, exploitations, lieu-dit, propriétaires, bénéficiaires …)	Commune	Localisation (adresse, n°parcelles)	Desciption du projet	Indicateurs (ml, surface, nbr, …)
CHANTIER BENEVOLE DIVERSIFICATION DES ECOULEMENTS - Eau Fil de l'Yaigne	YAIGNE	Chantier bénévole Yaigne	Domloup	Le Bas Val	Réalisation de déflecteurs et peignes végétaux	150 ml / 4 déflecteurs / 3 peignes
GESTION DES EMBACLES 2020	SEICHE	Gestion des embâcles 2020	Amanlis, Availles, Bruz, Chartres, Moutiers, Nouvoitou, St-Erblon, Vern …	Le long de la Seiche	Gestion des embâcles (retrait, deplacements)	Nbr d'embâcles retirés : 8
REHABILITATION MORPHOLOGIQUE DU COURS D'EAU	PRUNELAY	Affluent rive gauche du Prunelay	St Armel	Les Nouettes	Reméandrage du lit mineur dans son tracé et son talweg Retrait de 2 collecteurs de drains	550 ml
REHABILITATION MORPHOLOGIQUE DU COURS D'EAU	ISE	L'Ise	Janzé	La Tullaye	Déplacement et reméandrage du lit mineur d'un affluent de l'Ise sur 600ml et création de mares Reméandrage du lit mineur sur 400ml de l'Ise	1 100 ml
AMENAGEMENT D'UN PLAN D'EAU SUR COURS	QUINCAMPOIX	Plan d'eau de Vergéal	Vergéal	Le Moulin	Suppression du plan d'eau (vidangé en 2018) - réaménagement des berges, du lit mineur et création de mares	8 600 m²
AMENAGEMENT D'UN PLAN D'EAU SUR COURS	ISE	Plan d'eau de la Haye Nédée	Petit Fougeray	La Haye Nédée	Suprression du plan d'eau	350 m² / 20 ml
AMENAGEMENT D'UN PLAN D'EAU SUR COURS	ARDENNE	Plan d'eau de la Pinsonnière	Drouges	La Pinsonnière	Création d'un bras de contournement du plan d'eau	5 000 m² / 110 ml
REHABILITATION MORPHOLOGIQUE DU COURS D'EAU	SEICHE MEDIANE	Ruisseau de la Guerche	La Guerche de Bretagne	La Vannerie	Reméandrage et mare en sortie écoulement du talus et passerelle engins	450 ml
REHABILITATION MORPHOLOGIQUE DU COURS D'EAU	TELLE	Ruisseau des Hamonnais	Orgères	/	Déplacement et reméandrage du lit mineur	400 ml
REHABILITATION MORPHOLOGIQUE DU COURS D'EAU	ISE	Ruisseau du Dôme	Bourgbarré	Bourg	Déplacement dans son talweg et reméandrage Mise en place d'une passerelle	210 ml

Voir fiches chantiers des travaux de en annexe

❍ Gestion des embâcles sur des parcelles communale

➲ 21 arbres dont 4 stabilisés dans le lit mineur - Budget : 9 596,60 € TTC (DERVENN)

Le Syndicat Mixte du bassin versant de la Seiche intervient sur l'enlèvement ou la stabilisation des arbres tombés en travers d'un cours d'eau (la Seiche et ses affluents).

L'enlèvement des arbres se fait de façon sélective dans la mesure où la plupart d'entre eux présente un grand intérêt biologique (création d'habitats pour les poissons et les invertébrés, diversification des écoulements…). Dans ce cas, la stabilisation de l'arbre (ébranchage, placement du tronc et enfoncement de pieux) associée à une restauration de la berge est privilégiée.

Le Syndicat a retiré uniquement les arbres susceptibles de former un barrage et de provoquer :

- des turbulences et des déviations de courant à l'origine de déstabilisations d'ouvrages d'art ou d'une érosion excessive des berges ;

- un relèvement de la ligne d'eau en période de crue qui aurait pour conséquence un risque d'inondation au niveau des zones habitées.

Le syndicat intervient prioritairement sur les parcelles communales.

❍ Chantier bénévole – Diversification des écoulements sur 150ml de l'Yaigne à Domloup

➲ Budget : 1 550,70€ TTC (QUINTON TP, Au fil de l'Yaigne)

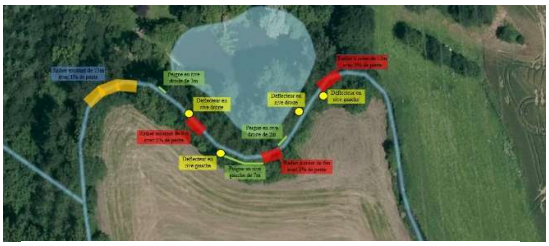

ACTIONS AGRICOLES – Année 2020

Les missions agricoles ont été assurées par Camille GILLARD, animatrice agricole (0.9 ETP).

- **Les activités de l'animatrice agricole du SMBV Seiche en 2020…**

- Animation de la commission professionnelle agricole

- Visites terrains

- Rédaction et diffusion de lettres agricoles

- Gestion administrative des CUMA et ETA partenaires de l'accompagnement au désherbage mécanique du maïs
- Prélèvements ponctuels des échantillons d'eau dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau
- Réunion annuelle des MOA
- Participation au bureau du SMBV Seiche pour présenter le projet de PSE
- Participation au comité de pilotage du SMBV Seiche

- Suivi et coordination des actions de la ZSCE sur le BV de la Seiche en partenariat avec la CRAB et la DDTM35

En 2019 la DDTM a lancé un projet de zone soumise à contraintes environnementale sur le paramètre érosion, sur les masses d'eau du Prunelay, de la Planche aux merles et de la Quincampoix.

Ceci en partenariat avec le bassin versant et la chambre d'agriculture.

Cette démarche demande de participer/coordonner et d'animer de nombreuses réunions auprès de la profession agricole en lien avec la CRAB et la DDTM35.

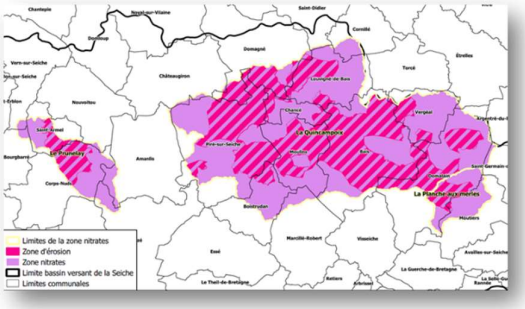

Délimitation de la Zone soumise à contraintes environnementale

Les 3 masses d'eau concernées par la ZSCE :

Ce zonage a nécessité un travail en lien avec la CHAMBRE D'AGRICULTURE qui a poursuivi la réalisation du diagnostic territorial de classement des parcelles à risque de transferts.
A l'issu de ce travail, de nombreux talus boisés seront réalisés sur ces 3 affluents prioritaires. C'est le technicien bocage du SMBV Seiche qui assure le suivi de ces travaux.

En parallèle des diagnostics individuels à la gestion de l'azote sont proposés en plus de formations dispensées suite à l'analyse de reliquat d'azote

3 maîtres d'ouvrage peuvent faire ces diagnostics : Yves HARDY, Ter Qualitechs, Chambre d'Agriculture

Des préconisations sont faites concernant :

- La gestion des effluents
- La gestion des intercultures
- Le travail du sol
- La gestion du carbone (résidus de culture)
- Les analyses de sol
- La rotation
- Les essais
- Le calcul des objectifs de rendement
- Le pilotage de la fertilisation
- Le pâturage

➲ Coordination des actions du CTBV en maîtrise d'ouvrage associée

➲ AGROBIO 35

- Accompagnement au désherbage mécanique du maïs

➲ Les actions agricoles

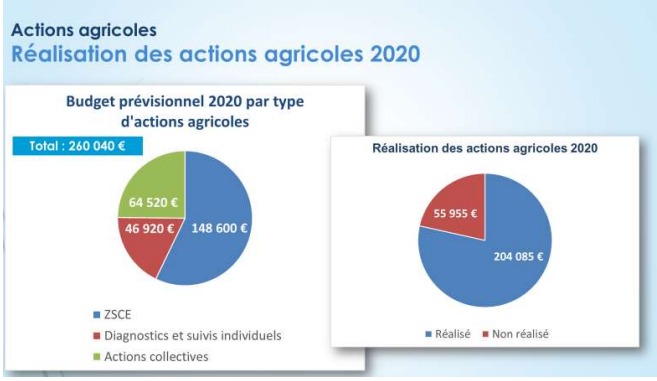

➲ Les actions collectives avec les MOA c'est en 2020 des actions expérimentations, des essais, des rassemblements

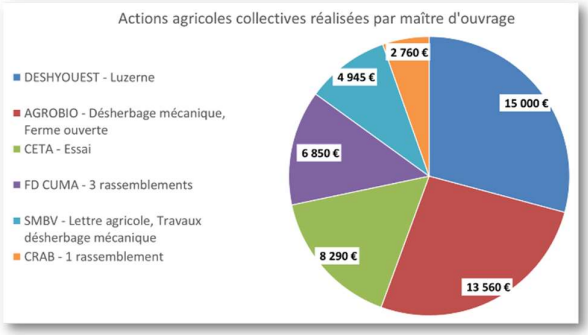

➲ Les participations du SMBV Seiche

- Avec l'ATBVB notamment
- L'animatrice agricole assure également l'information des agriculteurs ayant contacté le SMBV Seiche (appels téléphoniques, mails, rendez-vous physiques).

Travaux Breizh Bocage - Année 2020

Le programme Breizh Bocage a pour objectif la restauration du bocage (préservation et restauration de l'existant, création de haies et talus), dans le but principal d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
Il permet la fourniture et la réalisation des travaux de plantations chez les agriculteurs intéressés.

Le programme est financé par l'Europe (FEADER), l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, le Conseil Régional et le Syndicat de bassin versant de la Seiche.

Suite aux différentes demandes d'agriculteurs, de particuliers et de collectivités volontaires, le technicien bocage a porté cette année encore de nombreux projets sur le territoire du bassin versant de la Seiche pour la campagne de travaux 2020-2021.

C'est près de 25 km d'aménagements réalisés en 2020

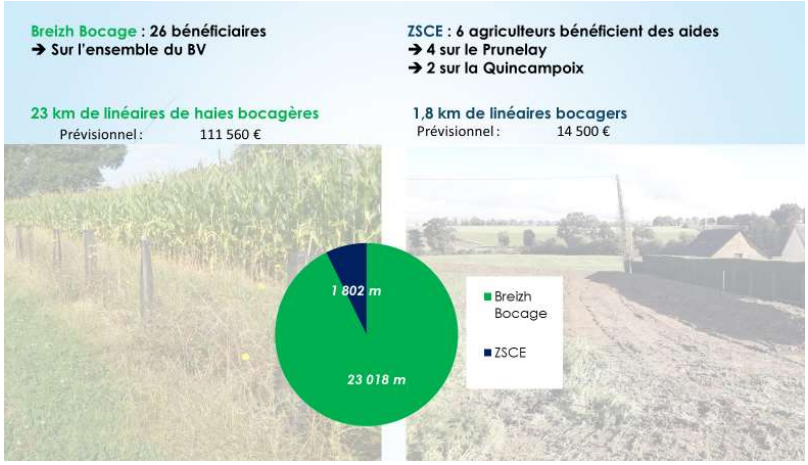

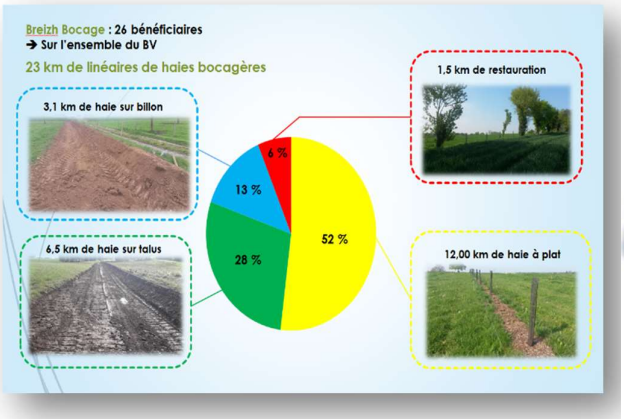

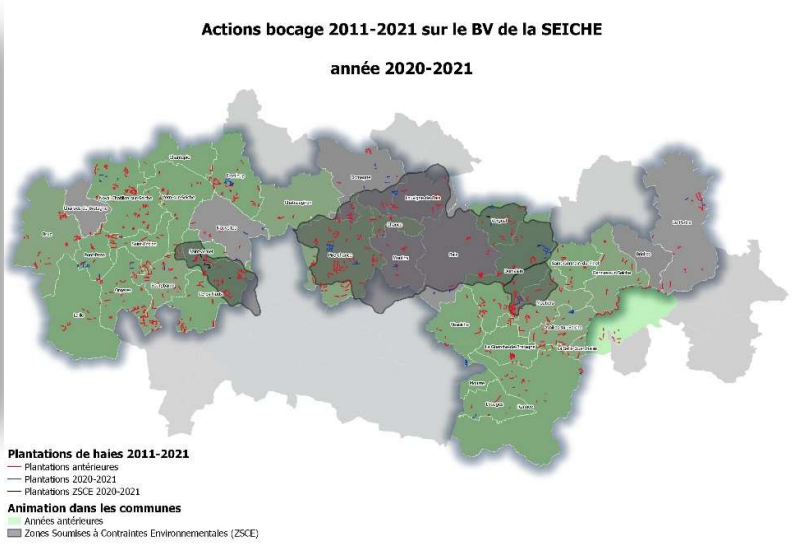

Actions bocage 2011-2021 sur le BV de la SEICHE

années 2011-2021

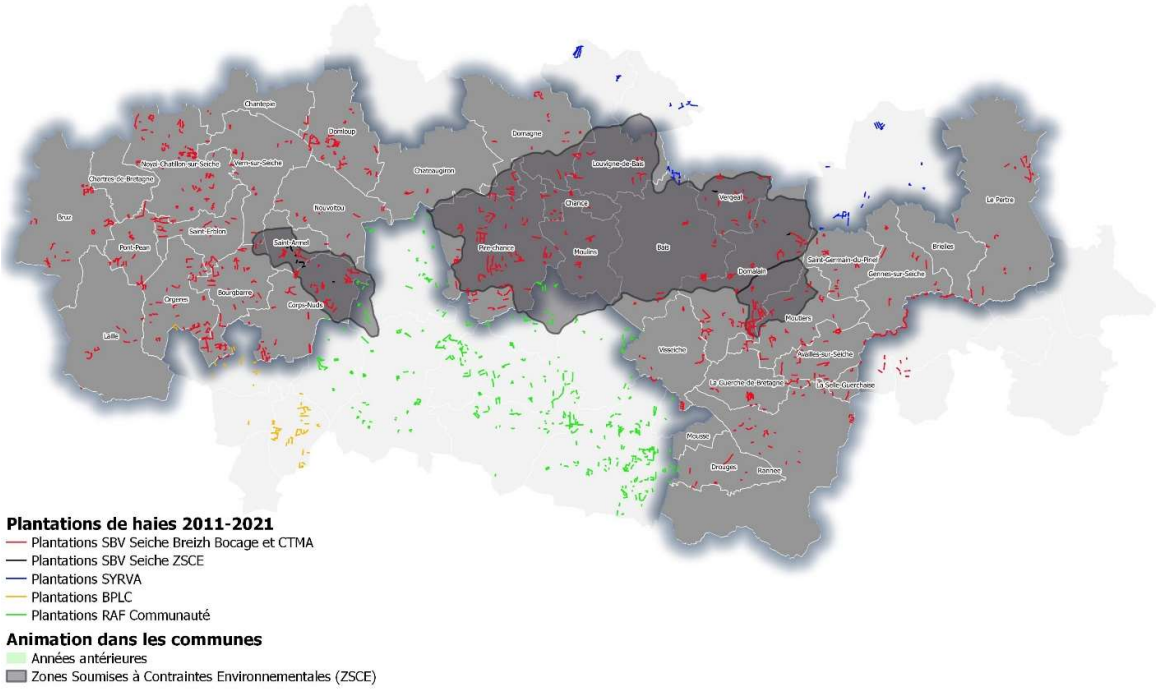

Lancement du dispositif des Paiements pour Services Environnementaux - PSE

Réduction des pollutions par les nitrates, pesticides et lutte contre l'érosion des sols

Dans le cadre de l'appel à initiatives lancé à l'automne 2019 par l'agence de l'eau à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, parmi les territoires en Bretagne pour étudier le déploiement des paiements pour services environnementaux (PSE), le conseil d'administration de l'agence de l'eau a retenu celui de la Seiche.

Une étude de faisabilité a pu être conduite dans ce cadre auprès de 20 exploitants agricoles sur le périmètre de la ZSCE. Elle a été conduite en régie sur une période de 7 mois. Ainsi, l'objectif du PSE est de faire évoluer les pratiques en termes de gestion de couverts et de gestion de fertilisation azotée sur le territoire.

À ce titre, des expérimentations seront menées par certains agriculteurs, et il sera nécessaire de favoriser le partage d'expériences entre agriculteurs impliqués dans ce dispositif. Une animation du dispositif en 2021 sera nécessaire.

VEILLE TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

Le Syndicat du bassin versant de la Seiche assure également une veille technique et réglementaire sur toutes les thématiques relatives à la préservation et à l'amélioration des milieux aquatiques.

Cela consiste notamment à participer à des groupes de travail, à assister à des réunions d'information et à des formations.

Cette année le syndicat de la Seiche a participé à des groupes de travail et des réunions d'information en vue de la mise en œuvre de la GEMAPI.

En effet, la loi MAPTAM de 2014 a créé une nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) devenue obligatoire pour les intercommunalités (Communautés de communes, communautés d'agglomérations et Métropole) au 1er janvier 2018.*

** Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*

La gestion des milieux aquatiques et la préservation de la ressource en eau, jusqu'alors facultatives et non uniformes sur notre territoire (certaines communes n'adhèrent toujours pas au Syndicat) sont devenues exclusives et obligatoires pour toutes les communes.

Cette réforme a eu pour conséquence une organisation nouvelle du syndicat de la Seiche qui sera dissous en 2021 pour fusionner avec le Syndicat du Semnon et du SYRVA en une seule unité qui sera l'unité Est de l'amont de la Vilaine de l'EPTB Vilaine.

BILAN COMPTABLE 2020

Les recettes du Syndicat proviennent essentiellement de subventions de partenaires (AELB, Europe, Etat, Région, Département,) ainsi que des contributions des communes qui le composent et dans une moindre mesure du FCTVA.

En 2020, pour subvenir au fonctionnement du Syndicat et aux actions portées par ce dernier, la participation des communes s'établissait à à 266 545,05euros € / soit 2.05 €/habitant.

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
SECTION+ DE FONCTIONNEMENT	354 837,86	473 629,13
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (2019) REPORTE	-	-
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	354 837,86	473 629,13
Résultat de fonctionnement 2020	118 791,27 €	

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	420 006,83	314 906,96
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (2019) REPORTE	-	-
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	420 006,83	314 906,96
Résultat d'investissement 2020	-105 099,87 €	

Nom de l'EPCI	Cotisation par hab 2020
CA VITRE COMMUNAUTE	46 428,81 €
CC AU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	30 469,58 €
CC BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ	5 680,15 €
PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	33 410,94 €
RENNES MÉTROPOLE	147 743,23 €
CC DU PAYS DE CRAON	2 812,33 €
	266 545,05 €

Le compte administratif 2020 du Syndicat de la Seiche fait ressortir pour l'exercice 2020 :

- un excédent de fonctionnement de 118 791.27 €
- et pour la section d'investissement, un déficit de 105 099.87 €

Le résultat de la section d'investissement est négatif en raison du retard du versement des subventions Breizh Bocage. Par la même, la ligne de trésorerie est nécessaire afin de pouvoir réaliser les travaux Breizh Bocage en raison du retard de paiement qui contraint le Syndicat à faire une avance de trésorerie conséquente.

Les résultats du compte administratif provisoire figurant au tableau ci-contre :

BILAN FINANCIER DES ACTIONS CONDUITES EN 2019

Le comité de pilotage annuel de novembre a validé le bilan financier des actions conduites en 2020.

PERSPECTIVES 2020

➲ Ressources humaines

Depuis la fin 2020, le Syndicat compte 7 agents dont un apprenti. Il est prévu un recrutement pour venir en renfort au technicien de rivière.

POURSUITE DES ACTIONS ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2021

Il est prévu de poursuivre les travaux inscrits dans le deuxième CTBV pour l'année 2021.

Poursuite des actions conduites auparavant tant sur les pollutions agricoles que non agricoles.

- Travaux CTMA
- Travaux Bocagers
- Actions agricoles de la ZSCE
- Actions agricoles (désherbage mécanique alterné du maïs, flash agricole, démonstrations, diagnostics et suivis individuels d'exploitations, mise en place de l'arrêté ZSCE et le de MOA agricole) Actions de communication et de sensibilisation vers les scolaires
- Accompagnement des collectivités et des particuliers
- Poursuite de l'étude faisabilité pour la mise en place des PSE sur le territoire du bassin versant de la Seiche

DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE COMMUNICATION

Considérant que la communication est un levier majeur pour réussir une politique de reconquête de la qualité de l'eau rassemblant les différents acteurs, le Syndicat souhaite continuer à développer des supports de communication pour informer sur les études en cours et les travaux et actions qui en découleront.

POURSUITE DU SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU 2021

Depuis 2018, l'AELB subventionne le suivi uniquement sur les masses d'eau faisant l'objet d'actions ou de travaux :

4 masses d'eau prioritaires « Agricole » et « Milieux aquatiques » ont été identifiés pour le suivi 2020 : Planche aux Merles, Quincampoix, Prunelay, Tellé afin de compléter le réseau de mesure de l'Agence de l'Eau et du Département d'Ille et Vilaine.

PREVISIONNEL FINANCIER DES ACTIONS 2020

Ce prévisionnel des actions 2021, reprend les éléments de la présentation faite au comité de pilotage annuel de novembre 2020.

Intitulé action	TOTAL
ACTIONS TRANSVERSALES	
Scolaires / Grand public -	5 000 €
Suivi qualité de l'eau	30 000 €
Communication - avec 7000 €flash agri	20 000 €
AGRICOLE	
Agricole action en régie	
Lettre agri - volet com generale	- €
Désherbage mécanique	6 000 €
Agricole actions individuelles (hors ZSCE)	
25 - Diag	31 500 €
10 - Suivis	12 060 €
Agricole actions collectives (hors ZSCE)	54 110 €
Actions ZSCE - AVEC PITE et 20% MOA	
Diagnostics parcelles à risques V2 (DPR2)	- €
Analyses de reliquats d'azote (voir pite 100%)	52 994 €
Formation collective à la gestion de l'azote	10 000 €
Diagnostic individuel Azote	37 800 €
MILIEUX AQUATIQUES	
Restauration morphologique	220 000 €
Aménagement des plans d'eau sur cours	70 000 €
Gestion des embâcles totaux (retrait et stabilisation)	10 000 €
Chantiers bénévoles (diversification des écoulements par des techniques végétales)	5 000 €
TRAVAUX BREIZH BOCAGE	
Travaux	160 000 €
ZSCE A DEFINIR	72 000 €
TOTAUX	**796 464 €**

TOTAL ACTIONS (hors postes) en 2021 SUR LE BASSIN VERSANT

796 464 €

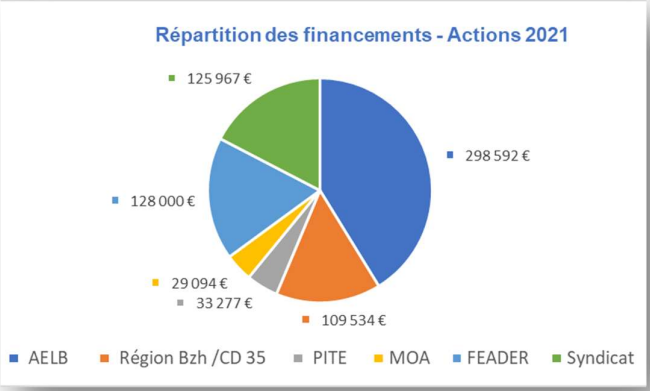

Annexes

- ***Annexe 1- Fiches chantiers des travaux CTMA 2020***

Annexe 2 – Exemples panneaux de communication

- ***Annexe 3 - Flashs techniques agricoles***

- ***Annexe 4 - Compte rendu du comité de pilotage annuel 2020***

Annexe 5 Plan de financement 2021

Intitulé action	TOTAL	AELB	Taux	Région Bzh /CD 35	Taux	PITE	Taux	MOA	Taux	FEADER	Taux	Syndicat
ACTIONS TRANSVERSALES												
Scolaires / Grand public - report	5 000 €	3 000 €	60%	1 000 €	20%	- €	0%					1 000 €
Suivi qualité de l'eau	30 000 €	15 000 €	50%	- €	0%	- €	0%					15 000 €
Communication - avec 7000 €flash agri	20 000 €	12 000 €	60%	4 000 €	20%	- €	0%					4 000 €
				- €								
AGRICOLE				- €								
Agricole action en régie				- €								
Lettre agri - volet com generale	- €	- €	50%	- €	15%	- €	0%					- €
Désherbage mécanique	6 000 €	3 000 €	50%	1 800 €	30%	- €	0%					1 200 €
Agricole actions individuelles (hors ZSCE)				- €								
25 - Diag	31 500 €	22 050 €	70%	- €	0%	- €	0%	6 300 €	20%			3 150 €
10 - Suivis	12 060 €	6 030 €	50%	2 412 €	20%	- €	0%	2 412 €	20%			1 206 €
Agricole actions collectives (hors ZSCE)	54 110 €	27 055 €	50%	10 822 €	20%			10 822 €	20%			5 411 €
Actions ZSCE - AVEC PITE et 20% MOA												
Diagnostics parcelles à risques V2 (DPR2)	- €	- €	70%	- €	0%	- €	30%					- €
Analyses de reliquats d'azote (voir pite 100%)	52 994 €	26 497 €	50%	- €	0%	26 497 €	50%					- €
Formation collective à la gestion de l'azote	10 000 €	5 000 €	50%	- €	0%	3 000 €	30%	2 000 €	20%			- €
Diagnostic individuel Azote	37 800 €	26 460 €	70%	- €	0%	3 780 €	10%	7 560 €	20%			- €
MILIEUX AQUATIQUES												
Restauration morphologique	220 000 €	110 000 €	50%	66 000 €	30%	- €	0%					44 000 €
Aménagement des plans d'eau sur cours	70 000 €	35 000 €	50%	21 000 €	30%	- €	0%					14 000 €
Gestion des embâcles totaux (retrait et stabilisation)	10 000 €	5 000 €	50%	1 000 €	10%	- €	0%					4 000 €
Chantiers bénévoles (diversification des écoulements par des techniques végétales)	5 000 €	2 500 €	50%	1 500 €	30%	- €	0%					1 000 €
TRAVAUX BREIZH BOCAGE												
Travaux	160 000 €	- €	0%	- €	0%					128 000 €	80%	32 000 €
ZSCE A DEFINIR	72 000 €	- €		- €		- €						- €
TOTAUX	**796 464 €**	**298 592 €**		**109 534 €**		**33 277 €**		**29 094 €**				**125 967 €**